

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT CINQ, le 15 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 10 avril 2025

Date affichage du compte-rendu : 22 avril 2025

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA.

Absent excusé : M. Bruno MONTEIL pouvoir à M. Eric DANJEAN ;

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Fernanda TEIXEIRA

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux et de les fixer comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 :**
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 48,71 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 76,70 %
 - taxe d'habitation (TH) : 11,97 %
- **CHARGE Monsieur le Maire**
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.**

Ainsi délibéré, les jour,
mois et an que dessus
et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Le Maire

Jean-Charles DALLOZ

